



DOSSIER DE PRESSE

DIES ACADEMICUS 2019

S'engager

Samedi 2 novembre 2019

Université de Neuchâtel



2019
diesacademicus
DOSSIER DE PRESSE

Allocutions

M. Kilian Stoffel

Recteur de l'Université de Neuchâtel

Mme Mathilde Gigonzac

Etudiante, Master en innovation

Présidente de la Fédération des Etudiant-e-s
Neuchâtelois-es (FEN)

M. Didier Berberat

Président du Conseil de l'Université

Mme Monika Maire-Hefti

Conseillère d'Etat, cheffe du Département de
l'éducation et de la famille

Laudatio des docteurs honoris causa

Mme Tammy D. Allen

Faculté des sciences

Mme Annie Rochat Pauchard

Faculté de droit

Mme Lucy Küng

Faculté des sciences économiques

Mme Ivana Marková

Faculté des lettres et sciences humaines

Discours de réponse au nom des récipiendaires

Mme Ivana Marková

Présentation des musiciens

La Boîte-à-Frap' !

Yannick Oppliger, Dominik Alig et Lucas Gonseth



Allocution de

Kilian Stoffel

Recteur de l'Université
de Neuchâtel

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

Lorsque nous avons discuté du thème du Dies academicus de cette année, entre la fin de l'hiver et le début du printemps, le thème de l'engagement, et du fait de s'engager, s'est imposé assez naturellement.

En effet, nous célébrons cette année le centième anniversaire de la FEN, la Fédération des étudiantes neuchâteloises et étudiants neuchâtelois. Cet organe réunit et défend les intérêts des 4000 membres du corps étudiantin.

La FEN, qui est aussi un laboratoire de l'engagement de nombreux membres et anciens membres de l'Université de Neuchâtel, parfois au titre d'un engagement politique ou citoyen qui a mûri durant leurs études et s'est poursuivi après. Une partie d'entre eux sont ici dans cette salle.

2019, c'est aussi une année où des thèmes importants, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'avenir de la planète, les relations internationales, suscitent des mouvements profonds au sein de notre société. Des mouvements qui pourraient changer fondamentalement notre manière de vivre.

2019, c'est encore l'année où le Grand Conseil a voté le Mandat d'objectifs de l'Université, et où nous aller signer le contrat de prestations avec nos autorités cantonales. Deux documents qui nous engagent mutuellement : l'Université, à réaliser les attentes qui sont placées en elle, et l'Etat, à lui apporter le soutien nécessaire.

Enfin, nous allons commencer dans deux semaines une procédure d'accréditation voulue par la nouvelle loi fédérale sur les hautes écoles. Bref, nous allons être jugés sur notre capacité à être à la hauteur de nos engagements.

Le thème de l'engagement était donc facile à trouver, mais cela ne veut pas dire pour autant que le discours du recteur soit facile. Il y a certainement autant de manières d'envisager l'engagement que de personnes dans cette salle.

S'engager, c'est « payer de sa personne ».

Cela peut aller jusqu'à se lier par un contrat qui doit être respecté, sous peine de réparation.

Cela peut plus simplement vouloir dire s'investir dans une entreprise, une lutte, ou un combat.

DOSSIER DE PRESSE

Une université est par définition une institution qui s'engage. C'est aussi un organisme composé d'individus qui, de leur côté, s'engagent aussi, dans leur vie professionnelle et dans leurs activités privées. Toute organisation sociale a besoin de figures qui la font avancer. Parfois, c'est une figure emblématique, au hasard, une adolescente suédoise, parfois ce sont des figures anonymes.

Bla, bla, bla, Monsieur le recteur de l'Université de Neuchâtel. C'est des jolis mots, tout ça ! Mais tu crois vraiment qu'ils vont te faire confiance, tous ces gens assis dans la salle ? Tout ce qu'on te demande, recteur, c'est de former des jeunes gens, de faire de la bonne recherche et de fournir des services de qualité ! Si tu veux être accepté dans l'Olympe des hautes écoles, il faut juste le faire bien. Rien de plus.

Euh, oui, eh bien justement, ces missions, nous nous engageons à les accomplir au mieux. Pour les enseignements, il y a plusieurs années qu'à la fin de chaque semestre, tous les cours font l'objet d'un questionnaire et sont évalués par les étudiantes et les étudiants. Cela permet aux personnes qui enseignent d'adapter leurs cours, si nécessaire, ou de solliciter des conseils en pédagogie.

Nous nous assurons aussi de la qualité et de la pertinence de nos formations. Nous tenons des statistiques pour voir l'évolution des effectifs. Et chaque année, nous avons une à deux évaluations approfondies de cursus. Cela permet de voir si ce qu'on propose répond aux attentes, si nos diplômées et diplômés trouvent du travail, si leur formation est à la hauteur des attentes des employeurs ou si leur activité professionnelle est d'un niveau correspondant à leur niveau de formation.

Si l'on parle de la recherche, je pense que l'Université de Neuchâtel ne s'en sort pas si mal. En tout cas les financements liés à la recherche et le nombre de projets sont plutôt élevés par rapport à notre taille. On suit chaque mois l'évolution des fonds de tiers.

Quant aux services, tous les deux ans, la communauté universitaire répond à une enquête de satisfaction. Les services centraux ont aussi lancé cette année un projet-pilote d'évaluation approfondie, qui leur permettra d'adopter des plans de développement.

Bon, si vous le permettez, je vais essayer de reprendre là où j'en étais...

Attends, attends, recteur, encore une chose... Tu es sûr que ton personnel est assez qualifié ? Et que les personnes qui s'inscrivent pour des études sont traitées équitablement ? Parce que je ne vais pas t'ouvrir les portes du Paradis si tu ne me montres pas que tu es à la hauteur...

Alors, pour le personnel, les gens sont toujours nommés à titre provisoire et doivent être confirmés dans leur fonction pour être sûr qu'ils donnent satisfaction. La période provisoire se termine après deux ans pour le personnel administratif. Après quatre ans pour les professeur-e-s.

Nous offrons des ateliers de formation à la pédagogie, par exemple durant les pauses de midi, où les professeur-e-s échangent leurs expériences. Nous organisons des journées pour que les intéressé-e-s puissent s'exercer à rédiger une demande de financement d'un projet de recherche. Et aussi un accompagnement individuel, tant pour l'enseignement que pour la recherche. Notre personnel administratif peut suivre des formations continues, nous venons d'édicter une directive à ce sujet afin de favoriser l'égalité de traitement des demandes.

Et même, depuis 2017, la loi cantonale prévoit que les professeur-e-s soient évalué-e-s tous les 6 ans. Nous venons de commencer cette année les premières évaluations périodiques.

DOSSIER DE PRESSE

Pour ce qui est des admissions, nous respectons des critères qui assurent l'égalité de traitement. L'année prochaine, il y aura une grande enquête sociale de l'Office fédéral de la statistique auprès des étudiantes et des étudiants. Nous avons commandé des modules de questions supplémentaires. Cela servira de base à une analyse plus fine pour voir s'il y a des barrières, en particulier socio-économiques, et pour nous demander dans quelle mesure nous pourrions les abaisser. L'égalité de traitement nous tient vraiment à cœur et je suis toujours très heureux de lire par exemple ce que j'ai lu récemment dans la presse régionale : une étudiante du canton du Jura disait que grâce à la proximité de Neuchâtel, elle pouvait étudier tout en étant pendulaire, car sa famille aurait eu de la peine à financer des études qui nécessiteraient de se loger hors du domicile.

Alors je peux l'affirmer ici : notre simple existence est déjà un engagement pour une plus grande égalité des chances. Et lorsque notre bureau social lance un projet de logement intergénérationnel comme il l'a fait cet automne, même si c'est une petite chose, c'est aussi une contribution à plus d'égalité.

Il me semble que ça, c'est de l'engagement...

D'accord, d'accord, je veux bien. Mais, recteur, tu peux faire toutes les enquêtes que tu veux, rédiger des directives... mais si ton Université n'a pas une direction et une organisation efficaces, ces engagements ne serviront pas à grand-chose. Et même à rien.

Je suis tout à fait d'accord. Mais ce n'est pas à moi de dire ici et aujourd'hui si le rectorat est efficace. J'ai appris que lorsque les collaboratrices et les collaborateurs de l'Université de Neuchâtel parlent du rectorat, un mot qui revient souvent, c'est « strict ». Je ne sais pas si je dois prendre cela pour une critique ou un compliment...

Ce que je peux dire, c'est qu'avec ce rectorat, nous avons réorganisé les services administratifs centraux, pour les faire passer d'une vingtaine à huit services aujourd'hui. Et nous avons aussi dû revoir une bonne partie de la réglementation interne, pour l'adapter à la nouvelle loi cantonale qui avait changé en 2017.

Dis-moi recteur, tu veux mon avis ? Moi je pense que « strict » n'est pas vraiment un compliment. Si je mets dans Google les mots « personnalité » et « strict », les suggestions qui viennent sont « comment vivre avec une personne psychorigide ? » et « les psychorigides sont-ils dangereux ? ». On est assez loin d'une situation idéale où tout le monde s'engage dans la bonne humeur, pas vrai recteur ? A se demander sérieusement si les gens de l'Université ont la possibilité de donner le moindre avis sur la marche de l'institution.

Je l'espère. En tout cas, nous essayons avec le rectorat de recueillir de nombreux avis avant de prendre nos décisions.

Depuis deux ans, nous avons une Assemblée de l'Université où les quatre corps sont représentés. Cette assemblée permet que les membres de la communauté universitaire puissent donner leur avis sur la stratégie du rectorat. Elle est aussi compétente pour adopter les Statuts de l'Université, le document le plus important après la loi cantonale. Donc je crois qu'on peut dire que notre personnel, nos étudiantes et nos étudiants peuvent s'exprimer, et même décider dans certains cas, sur des choses très importantes.

Nous avons aussi une nouvelle commission du personnel administratif, technique et de bibliothèque avec qui nous nous réunissons deux fois par année. Nous avons organisé fin août une rencontre avec le Collectif pour la grève féministe et des femmes du 14 juin. Et nous allons

DOSSIER DE PRESSE

revoir ce collectif en juin prochain, une année après la grève. Nous rencontrons régulièrement les Conseils de facultés, les Conseils des professeur-e-s, la FEN et les associations que représentent le corps intermédiaire et le corps professoral.

Nous avons aussi créé une commission du développement durable, qui a remplacé un comité consultatif et avec laquelle nous dialoguons de manière régulière. C'est cette commission qui a proposé de prendre des mesures pour réduire les déplacements professionnels en avion, ce que nous avons fait. Et nous avons restructuré notre commission Qualis pour être mieux conseillés en matière d'assurance qualité.

Je crois que ces quelques exemples prouvent que le rectorat essaie bien d'être à l'écoute de la communauté universitaire.

Un collectif féministe ? J'ai bien entendu ? Tu nous dis que le rectorat a rencontré un collectif féministe... C'est bien, ça ! Mais dis-moi, MONSIEUR le recteur, est-ce que les vice-rectrices étaient invitées à cette séance ?... Toutes ? Parce que si l'on parle de s'engager, on ne peut pas dire que la composition actuelle du rectorat soit l'illustration rêvée d'une parité réussie, non ? Et c'est quand même un sujet important, l'égalité...

Bon là c'est un peu facile d'ironiser. Mais je l'admets, c'est un point faible de ce rectorat, qui ne compte aucune femme. Si on veut voir cela de manière optimiste, on pourrait dire que le rectorat est d'autant plus attentif à la cause des femmes qu'il se sait sous surveillance sur cette question-là.

Mais il est clair que la participation féminine parmi les autorités universitaires n'est pas satisfaisante, puisque seule l'Assemblée et un décanat sur quatre sont en mains féminines.

Comprenez-moi bien, je pense que ce n'est pas le résultat d'une stratégie concertée. Simplement, les femmes sont trop peu nombreuses dans les postes professoraux. La conséquence, c'est que si on vise l'égalité dans les organes de gestion et les commissions universitaires, elles seront nettement plus sollicitées que les autres membres du corps professoral. Et c'est bien compréhensible qu'elles hésitent, puisque la problématique du « leaky pipeline » autrement dit du « tuyau percé », dans la carrière académique est une réalité, et qu'il faut consacrer encore plus de temps et d'énergie à ses activités de recherche si l'on veut devenir professeure ordinaire en étant une femme.

Il y a quelques semaines, lors de la rentrée universitaire, un journaliste nous a demandé où en est l'Université de Neuchâtel en ce qui concerne la proportion de femmes dans le corps professoral. Nous avons répondu que selon les derniers chiffres de l'Office de la statistique, nous en sommes à 29%, ce qui nous place derrière l'Université de Lucerne. Le journaliste a répondu qu'on devrait montrer un peu plus de fierté, et ne pas dire qu'on est derrière le premier, mais devant toutes les autres écoles !

Mais est-ce qu'on peut se satisfaire d'être deuxième avec une proportion de 29% de femmes ? On pourrait aussi dire qu'on est loin d'être bons, parce qu'on est encore très loin de la parité.

J'aimerais quand même mentionner quelques mesures importantes en matière d'égalité qui ont été prises récemment par le rectorat :

- La réalisation d'une campagne de sensibilisation contre le harcèlement. Un premier volet s'est déroulé au mois de mai, avec des affiches, des stands d'informations et une grande conférence sur le harcèlement en milieu universitaire. Le 2^e volet de cette campagne s'est terminé hier avec des ateliers pour apprendre à agir lorsqu'on est victime ou témoin de

DOSSIER DE PRESSE

harcèlement, ainsi qu'un atelier sur les biais implicites qui peuvent influencer les responsables qui encadrent du personnel, des étudiantes ou des étudiants.

- Ensuite, on a aussi modifié cette année les critères pour l'attribution des doctorats honoris causa. En plus des critères d'excellence scientifique et de rapports avec l'Université de Neuchâtel, les facultés doivent désormais proposer des candidatures en tenant compte du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Comme vous le verrez aujourd'hui, les facultés n'ont pas réussi à atteindre l'égalité cette année. Mais c'est une inégalité qui sera loin de combler les années d'inégalités en faveur des hommes. Nous allons passer aujourd'hui de 13 à 17 femmes sur un total de 194 personnes ayant obtenu le titre de docteur-e-s honoris causa. Et si l'on prend en compte ces 10 dernières années, on en sera à 9 femmes sur 36 docteur-e-s honoris causa.
- Une troisième mesure, c'est la généralisation de la formulation non discriminatoire, ou rédaction épïcène, qui devra s'imposer dans l'ensemble de la production écrite institutionnelle au fil de la révision de nos règlements, guides pratiques, directives, etc. C'est la règle pour toute nouvelle publication de l'Université de Neuchâtel.
- Enfin, pour la première fois cette année, on a un chapitre Egalité des chances dans le rapport annuel. On y a mis quelques éléments de monitoring de l'égalité, et on va encore développer ce monitoring à l'avenir.
- Pour finir, nous avons analysé notre politique salariale sous l'angle de l'égalité et constaté que nous sommes en conformité avec la législation fédérale.

Bon, maintenant laissez-moi reprendre mon discours du Dies academicus parce que j'avais prévu plein de choses à vous dire sur le thème de l'engagement.

Oh, alors quoi, on bouscule un peu le recteur et il fait la tête parce qu'il ne peut pas placer son joli discours ? Un peu de souplesse, recteur ! Bon, allez, moi je vais tourner au hasard la roue de l'engagement, et je vais tomber, disons, sur... sur... le développement durable. Ça te va ? J'espère que l'Université fait quelque chose dans ce domaine...

J'allais y venir, mais puisque vous me le demandez, nous avons complètement réorganisé la prise en compte institutionnelle du développement durable. Tout d'abord en renforçant l'importance de l'ancien comité consultatif qui est devenu une commission universitaire à part entière. Ensuite en publiant un premier rapport sur la durabilité, qui sera actualisé chaque année.

Nous avons aussi lancé une grande réflexion sur les déplacements en avion dans le cadre des activités professionnelles et académiques des membres de la communauté universitaire. Depuis le 1^{er} janvier, chaque déplacement aérien fait l'objet d'un prélèvement. Ce prélèvement est calculé en tenant compte du prix de la tonne de CO₂ sur les marchés européens, avec un seuil minimal de 25 francs la tonne sous lequel nous n'irons pas, même si le prix tombe en dessous de ce montant. L'argent récolté ira dans des projets universitaires en faveur du développement durable.

Les membres de la communauté universitaire ont aussi la possibilité de signer un document qui leur permet de prendre des engagements individuels pour réduire leurs déplacements en avion.

Dans nos cafétérias, nous avons introduit un système de contenants réutilisables. Et nous allons faire un bilan CO₂ de l'Université l'année prochaine.

DOSSIER DE PRESSE

D'accord, d'accord... Mais on va s'arrêter là, sinon tu vas me ressortir l'excellent résultat de l'Université de Neuchâtel dans l'évaluation que le WWF a faite cette année sur la prise en compte institutionnelle du développement durable. Bravo d'ailleurs, si si, bravo !

Mais... pour être franc... même avec tout ce que j'ai entendu, je ne suis pas encore sûr que je peux te faire confiance et t'ouvrir mes portes. Si au moins il y avait quelqu'un qui vérifiait vraiment que l'université est à la hauteur de ses missions. Je me sentirais mieux, moi...

Eh bien, nous avons un mandat d'objectifs, qui a été voté par le Grand Conseil neuchâtelois juste avant les vacances d'été. Et ce mandat prévoit un contrat de prestation, signé entre le rectorat et le Département cantonal de l'éducation et de la famille. C'est avec ce contrat que nous allons être contrôlés sur toute une série d'objectifs, par exemple le renforcement de l'interdisciplinarité et la maîtrise des outils numériques dans l'enseignement, la promotion d'une recherche répondant aux défis de la société, le développement de la formation continue, etc., etc.

Et maintenant, est-ce que vous allez me laisser dire ce que j'avais prévu de dire ?

[Silence]

Alors je reprends *[regarder la montre]*

Malheureusement, il y a un timing à tenir et je vais devoir résumer mon discours. Si j'avais eu le temps, je vous aurais parlé de la procédure d'accréditation institutionnelle, qui va s'ouvrir dans deux semaines. C'est un exercice d'introspection important, qui permet de se demander si on remplit nos missions, et si on le fait d'une manière qualitativement irréprochable.

Bref, c'est un examen pour voir si on tient nos engagements vis-à-vis de nos étudiantes et de nos étudiants, vis-à-vis de nos collaboratrices et collaborateurs, vis-à-vis de nos financeurs, vis-à-vis de nos partenaires de recherche ou d'enseignement, en un mot, vis-à-vis de l'ensemble des personnes et des entités qui contribuent à ce qu'une université existe.

Si j'avais eu le temps, j'aurais aimé passer en revue les sept piliers de l'accréditation. C'est-à-dire le fait que nous puissions garantir

1. la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations de services ainsi qu'une qualification appropriée de notre personnel,
2. le respect des conditions d'admission,
3. une direction et une organisation efficaces,
4. un droit de participation approprié des membres de la communauté universitaire,
5. la promotion de l'égalité des chances, et l'égalité de fait entre les femmes et les hommes,
6. la prise en compte d'un développement économiquement, socialement et écologiquement durable, et
7. un contrôle de la réalisation de notre mandat

Mais bon, j'aurai sûrement l'occasion d'y revenir un jour. Cela, je m'y engage.



Allocution de

Mathilde Gigonzac

Etudiante, Master en
innovation

Présidente de la
Fédération des
Etudiant-e-s
Neuchâtelois-es (FEN)

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 2 novembre 2019

*Seule la version orale
du 2 novembre 2019 fait foi.*

Madame la conseillère d'Etat,
Monsieur le président du Conseil de l'Université
Monsieur le recteur,
Mesdames, Messieurs les invité-e-s,

Que la responsabilité est lourde et que l'honneur est grand de m'exprimer aujourd'hui dans cette Aula des Jeunes-Rives, au nom de la Fédération des Etudiantes Neuchâteloises et Etudiants Neuchâtelois – autrement appelée la FEN.

Je dois bien l'avouer, prononcer un discours devant un tel auditoire n'est pas l'exercice dont j'ai le plus l'habitude. Et c'est avec une certaine appréhension que je me lance.

Quand le thème de ce Dies m'a été annoncé, j'ai eu un réflexe presque conditionné pour une étudiante : celui d'ouvrir un dictionnaire, ou plutôt mon ordinateur. J'y ai trouvé ceci :

S'engager : Entreprendre une action, y participer.

De cette définition, que je trouve à la fois vague et précise, le terme « action » retient mon attention, un terme vague et précis lui aussi.

Entreprendre une action, tout le monde le fait quotidiennement. Se lever le matin pour aller en cours, c'est entreprendre une action. Est-ce que c'est déjà « s'engager » ? Je n'en suis pas sûre. Les actions dont il est question lorsqu'on parle d'engagement ont un sens bien plus grand.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un cours de sémantique et je ne vais pas aller chercher la définition de ce qu'est une action. Cependant, j'ai tout de même médité au sens de ce mot, et plus particulièrement ce que le fait d'entreprendre des actions signifie lorsqu'on est étudiante et membre d'une association.

Participer au comité de la FEN, ou simplement à une assemblée générale, créer une nouvelle association, adhérer à une association culturelle, sportive, scientifique ou citoyenne, rejoindre un collectif, c'est s'engager. A l'Université de Neuchâtel, il existe une quarantaine d'associations universitaires composées uniquement ou majoritairement d'étudiantes et d'étudiants.

Il y a aussi des groupes moins formels qu'une association, mais qui ne sont pas pour autant moins engagés. Mais quel type d'actions menons-nous ? Et pourquoi nous engageons-nous ?

DOSSIER DE PRESSE

Il y a 100 ans, en 1919, un groupe d'étudiants de l'Université de Neuchâtel, que je suppose étant de sexe masculin, ont souhaité se réunir afin de former la Fédération des Etudiants Neuchâtelois.

Ce nom a évolué il y a peu de temps pour y intégrer l'autre moitié des étudiants de l'université, les étudiantes. Et même plus que la moitié puisque les femmes représentent 60% du corps estudiantin.

S'il y a un domaine où l'engagement des précédents comités de la FEN laisse un peu à désirer, c'est celui de la conservation des archives. Je ne saurais donc vous affirmer que le rôle de la FEN a toujours été celui que nous lui connaissons maintenant. Cependant, il me semble pouvoir affirmer que sans l'engagement des différents comités, la FEN ne serait sûrement plus debout aujourd'hui pour célébrer ses 100 ans.

En un siècle, la FEN a vu un certain nombre d'associations se créer, sous l'impulsion d'étudiantes et d'étudiants, se développer, portées par un élan d'engagement, ou même parfois disparaître.

La FEN elle-même a connu bien des vicissitudes. Elle a vécu 10 années de sommeil après mai 68, succombant presque aux coups d'une partie des étudiantes et des étudiants de l'époque, qui la jugeaient alors « pas assez politique ». Comprenez par là qu'ils ne la trouvaient pas assez marxiste-léniniste.

La FEN s'est toujours battue aux côtés des étudiantes et des étudiants, au point que d'autres ont parfois considéré au contraire qu'elle était « trop politique ». La FEN s'est engagée et s'engage sur les bourses d'études, sur les taxes universitaires, sur le logement étudiant, sur le soutien à la recherche, sur les conditions-cadres assurant le meilleur fonctionnement des universités et la meilleure transmission du savoir. Bref, elle défend les intérêts estudiantins, conformément à la mission qui lui est confiée par la loi cantonale sur l'Université.

Récemment, La FEN a révisé ses statuts pour manifester son engagement en faveur de la durabilité, dans la foulée du mouvement international de la jeunesse en faveur du climat.

La FEN a connu des heures fastes, étant pendant longtemps quasiment la seule organisatrice des joies et des plaisirs estudiantins : la Fête de l'Uni est restée dans les mémoires, mais la FEN a aussi organisé par le passé des camps de ski, un ciné-club, exploité un bar de l'amitié dans la Cité universitaire.

Mais j'aimerais revenir au paysage associatif de notre université. Alors que la FEN était historiquement le lieu par excellence de l'engagement et de la socialisation des étudiantes et des étudiants, aujourd'hui les choses sont beaucoup plus morcelées. Comme en politique, les partis offrant une vision globale ont de la peine à recruter, mais les groupes d'intérêts consacrés à des domaines particuliers se développent.

Dès les années 60, la FEN a créé des sous-associations facultaires défendant les intérêts spécifiques propres à des domaines différents. Aujourd'hui, il y a 5 de ces Associations Neuchâteloises des Etudiantes et des Etudiants : l'ANESE en Faculté des sciences économiques, l'ANED en droit, l'ANES en sciences, ainsi que l'ANEL pour les lettres et sciences humaines. Sans oublier le sport, avec l'ANESp.

Une quarantaine d'associations facultaires, disciplinaires ou thématiques complètent ce tableau. Nous ne pouvons donc pas nous plaindre d'un manque de vie associative. Surtout si l'on y ajoute les mobilisations qui se font hors du cadre associatif.

Nous devons le rappeler, l'engagement associatif équivaut à du bénévolat. Cela nécessite de donner du temps. Or pour une étudiante ou un étudiant, le temps est précieux, et si on décide de ne pas l'allouer à la révision des cours et à ses travaux de recherche, il faut une bonne raison. Donner de son temps donc, pour un retour qui ne se manifeste pas forcément de la manière attendue. Les remerciements ne pleuvent pas. J'entends parfois des gens dire que la FEN aurait dû ceci ou cela, mais rarement qu'elle a bien fait de faire cela ou ceci.

DOSSIER DE PRESSE

Certes, ce serait faire preuve de naïveté de penser que tous les gens s'engagent dans une association pour le bien commun, mais quelqu'un qui s'engage en espérant recevoir les honneurs de ses collègues ne reste souvent pas longtemps. Autrement dit : sur le papier, l'engagement associatif ne semble pas toujours évident et il faut une bonne dose d'idéalisme pour se lancer.

On parle d'ailleurs beaucoup de l'engagement des jeunes ces derniers temps à propos du climat. C'est une thématique importante. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les engagements sont multiples. Mais la finalité n'est-elle pas la même ? Se retrouver autour d'un projet commun, partager des valeurs qui nous rassemblent, s'engager ensemble pour aller vers une même direction afin d'accomplir une même action. Cette ambition commune, cela peut être de s'engager pour le climat, pour sa planète, pour son avenir dans le cadre de la grève du climat. Cela peut être aussi de s'engager pour la vie universitaire, pour les autres étudiantes et étudiants, pour soi-même dans une association universitaire.

Pour ne prendre qu'un exemple, si vous demandez aux membres ou anciens membres de notre comité pourquoi ils ont choisi la FEN, ils vous répondront que c'est la volonté d'être au cœur de la vie universitaire qui les motive, le fait de pouvoir porter la vie associative de l'université.

Ainsi s'engager ce n'est pas être une spectatrice ou un simple consommateur de projets portés par d'autres. S'engager c'est faire le pas entre la passivité et l'action.

S'engager au sein d'une association universitaire, c'est faire le choix de ne plus simplement aimer la page Facebook de l'association pour être au courant de la prochaine soirée, mais participer activement à faire vivre la page Facebook en question et organiser la soirée.

Je vous prie d'excuser la trivialité de mon exemple, mais il a le mérite d'assez bien résumer la nature de l'engagement dans un certain nombre d'associations, car l'aspect festif de l'engagement n'est pas à négliger, même si les intérêts de nos associations sont aussi et surtout citoyens, culturels, sociaux ou scientifiques.

Ainsi la voilà, la raison qui explique que les étudiantes et les étudiants s'engagent. C'est pour partager leurs connaissances, leurs centres d'intérêt, leurs projets. Posons ici l'équation de l'engagement : si la perte encourue par le don de temps bénévolement est inférieure aux gains issus par la poursuite d'un intérêt commun et les retours personnels, alors il vaut la peine de s'engager.

Même si cette équation peut sembler peu scientifique, il y a toujours des incitations comme la volonté de faire bouger les choses et d'en retirer quelque chose de personnel par l'expérience qu'on peut gagner. Sinon on ne donnerait pas son temps. Si une étudiante ou un étudiant, par son engagement, n'a pas l'impression d'en retirer quoi que ce soit, elle ou il quittera progressivement le navire.

Et malheureusement, depuis cette année 2019, de même que de nouvelles associations se créent régulièrement, on ne compte pas non plus les étudiantes et les étudiants qui quittent les diverses associations de notre université. Je ne passe que trop de temps avec mes collègues membres de comités d'autres associations à désespérer de ne pas réussir à rassembler autour de nos causes respectives. Cette crise de l'engagement met en danger nos associations. Je ne saurais donner une solution, si ce n'est profiter de cette allocution pour lancer un appel.

L'engagement au sein de quelques associations que ce soit donne de la force à la vie associative de l'université. Et sans ces étudiantes et ces étudiants qui donnent de leur temps, qui portent des projets, qui se soutiennent mutuellement, ni la FEN, ni aucune association ne serait plus là aujourd'hui.

Ainsi, je me dois de m'adresser à mes collègues du corps étudiantin.

Ces associations dont vous voyez les e-mails répétés, les tracts sur toutes les tables, les événements Facebook dans tous vos fils, ces associations qui vous harcèlent comme je l'entends

DOSSIER DE PRESSE

dire parfois, ce sont ces associations qui font vivre notre campus. Ce sont elles qui vous obligent à choisir entre deux soirées un jeudi soir, alors que cela fait trois semaines qu'il ne s'est rien passé, ce sont elles qui défendent vos intérêts et qui multiplient votre voix pour que vous ne soyez pas seulement dans une logique de consommation d'une formation, mais que vous en soyez les actrices et les acteurs. On ne saurait imaginer comment serait le campus sans ces associations et je pense qu'on ne souhaiterait pas le vivre.

Ainsi, si une association vous intéresse, si un projet vous tente, engagez-vous, soutenez vos associations, partagez de votre temps et de vos connaissances, pour les autres, pour étoffer vos CV aussi, mais surtout pour vous, pour tout ce que cela vous apportera, et pour l'impact que vous aurez sur cette université.

Merci.



Allocution de

Didier Berberat
Président du Conseil de
l'Université

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel



*Seule la version orale
du 2 novembre 2019 fait foi.*

Madame la Conseillère d'Etat,

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Messieurs les parlementaires fédéraux, actuels et futurs,

Mesdames et Messieurs les représentantes et
représentants des autorités politiques cantonales et
communales,

Monsieur le Recteur, Messieurs les Vice-Recteurs,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de
l'Université,

Madame la Présidente de l'Assemblée de l'Université,

Mesdames et Messieurs les représentantes et
représentants des autorités universitaires et des Hautes
Ecoles,

Mesdames les Docteurs honoris causa,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis de l'Université,

S'engager, tel est le thème choisi pour le Dies 2019.

Celui-ci colle parfaitement à l'actualité, si l'on observe les
nombreuses manifestations qui ont eu lieu durant cette
année pour défendre le climat ou exiger l'égalité entre
femmes et hommes.

Je relève d'ailleurs avec plaisir et satisfaction que notre
université et ses facultés ont été très sensibles à ce dernier
thème puisque, cette année, les 4 doctorats honoris causa
décernés le seront à des femmes, ce qui est une première
dans l'histoire de notre Alma Mater.

En cette année 2019 où Neuchâtel célèbre les 60 ans de
l'octroi du droit de vote cantonal et communal aux femmes,
c'est un beau symbole. Ce d'autant qu'en accordant aux
femmes le droit de voter et d'être élues à ces deux niveaux,
le canton avait dans la foulée, au début des années 60, levé
l'interdiction faite aux femmes d'occuper des postes de
cadres de la fonction publique et de professeurs
d'université, ce qui avait enfin permis d'accorder les
premiers doctorats honoris causa féminins de l'histoire de
notre alma mater. Et pour la petite histoire, l'Université de
Neuchâtel avait été la première en Suisse romande à
nommer une femme à un poste de professeure. C'était dans

DOSSIER DE PRESSE

les années 40, alors que ce n'était théoriquement pas encore autorisé par la loi. Parfois l'engagement passe aussi par un peu de désobéissance civile...

Si, à l'Université, la proportion d'étudiantes est d'environ 60% et que la composition du corps intermédiaire atteint la parité, des efforts importants doivent encore être faits en ce qui concerne le corps professoral, où la proportion de femmes est de 30%, nous y travaillons.

Bien entendu, l'engagement peut prendre des formes multiples.

Les amateurs de bande dessinée, connaissent la célèbre formule « engagez-vous, qu'ils disaient » utilisée par les malchanceux soldats romains, qui se sont engagés dans les armées de Jules César, et qui ont été victimes des agissements et des voies de fait d'Astérix et de ses irréductibles Gaulois.

Fort heureusement, l'engagement, qu'il soit citoyen, culturel, social ou politique, n'a que rarement des conséquences aussi funestes.

Prenons, au hasard, le cas de notre Université où toute la communauté fait preuve d'un très grand engagement.

Commençons par les étudiantes et étudiants qui fêtent, cette année, le centenaire de la Fédération des étudiantes et étudiants neuchâtelois, la FEN, dont j'ai d'ailleurs été membre au siècle dernier.

Cette corporation de droit public, instituée par l'article 68 de la loi sur l'Université, participe activement à la vie de notre Université et rend d'éminents services au corps étudiant, notamment au niveau juridique, social ou du logement. Cela ne peut se faire que par un engagement exemplaire des membres de son Comité et des diverses commissions, malgré le fait qu'ils suivent des études exigeantes. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Si on observe les collaboratrices et collaborateurs de l'Université, on constate que leur engagement est très fort et quotidien pour permettre d'apporter le meilleur à nos étudiantes et étudiants et justifier, si besoin est, notre réputation d'université de proximité, à l'écoute de ses derniers.

Ces prochains mois, cet engagement de tous les jours se concrétisera par le début des travaux relatifs à l'accréditation de toute l'institution, dont vient de parler notre Recteur.

Ce vaste chantier qui mobilisera le Rectorat, les facultés et tout le personnel de notre Alma Mater est un enjeu fondamental pour le développement de l'institution et pour sa juste place dans le paysage académique suisse et international.

Il va de soi que l'Université de Neuchâtel ne pourrait pas exister sans l'engagement des autorités politiques. C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Université se réjouit du soutien important manifesté à notre institution par le Conseil d'Etat, notamment par sa Cheffe du Département de l'éducation et de la famille, et par le Grand Conseil.

Preuve en est l'acceptation, le 26 juin dernier par 105 voix sans opposition, score soviétique, du Mandat d'objectif 2019-2022 qui comprend 16 thèmes. Ce mandat fait suite au plan d'intention établi par le Rectorat, document sur lequel notre Conseil, en vertu de l'article 73 al. 3 de la loi sur l'Université, s'est prononcé très positivement à l'intention du Conseil d'Etat.

Ce Mandat quadriennal trace les lignes stratégiques et notre Conseil partage l'avis des autorités politiques cantonales que la somme de CHF 200'708'685 accordée pour 4 ans, qui est un effort

DOSSIER DE PRESSE

financier conséquent, représente un minimum au-dessous duquel il serait dangereux de descendre, au risque de mettre en péril l'attractivité et l'existence même de notre institution. Je n'invente rien : c'est la commission chargée du Mandat d'objectifs qui l'a écrit noir sur blanc dans son rapport au Grand Conseil. Et plusieurs parlementaires, au nom de leurs partis respectifs, l'ont rappelé lors des débats à la tribune.

Ce mandat se concrétisera très prochainement par un contrat de prestations entre le Rectorat et le Conseil d'Etat. Il est ambitieux, car sa réalisation appellera de la part de l'UniNE des efforts importants, notamment dans la croissance des ressources provenant de fonds de tiers ou des prestations de services, dans un paysage où la concurrence entre universités devient plus forte, comme le prévoit la nouvelle loi fédérale. Le Conseil de l'Université jouera pleinement son rôle, de contrôle de l'exécution de ce contrat, confié par la loi.

Pour aller dans le sens des objectifs dont je viens de parler, le Rectorat et le Conseil de l'Université ont décidé de créer une Fondation de droit privé destinée à soutenir la recherche et l'enseignement de notre institution au niveau financier. Cette Fondation devrait voir le jour prochainement et nous fondons beaucoup d'espoir dans cette structure, comme d'ailleurs dans les 13 programmes de recherche que swissuniversities a déposés auprès du Conseil des hautes écoles, auxquels nous sommes associés.

En juin dernier, l'engagement pour l'Université du Conseil d'Etat et du Grand Conseil s'est, une nouvelle fois, concrétisé par l'acceptation du Législatif cantonal, à une très confortable majorité d'un crédit d'impulsion de CHF 600'000.- pour un nouveau bâtiment destiné à la Faculté des lettres et sciences humaines dénommé UniHub ou UniLac. Je ne vous cacherai pas que je préfère de loin l'appellation UniLac, ce qui ne vous étonnera nullement, puisque je préside l'Association Défense du français.

Toutefois, cela n'est que secondaire, car s'il ne reste plus qu'à trouver le nom de cette infrastructure, l'essentiel aura été fait.

En effet, le bâtiment actuel de la FLSH avait été conçu à l'époque pour environ 1000 étudiantes et étudiants. Avec un effectif étudiantin qui est maintenant du double, la Faculté est à l'étroit et la construction d'un lieu supplémentaire est devenue une nécessité vitale. De plus, cette nouvelle infrastructure permettra également de créer des aulas et des salles de sport pour l'ensemble de l'Université où, là aussi, nous avons des besoins importants. Les signaux sont au vert et la Confédération s'est engagée sur le principe d'un subventionnement à hauteur d'environ 30%.

Vous le savez, notre Université devra, ces prochaines années, affronter nombre de défis et même parfois des vents contraires.

C'est pourquoi notre Conseil travaille en étroite collaboration, et sur la base d'une confiance réciproque, avec le Rectorat, qui fait preuve de détermination et d'une excellente gouvernance.

Nous entretenons également d'excellents contacts et nous nous coordonnons avec l'Assemblée de l'Université qui a adopté les Statuts que nous avons ensuite approuvés.

Enfin, les échanges avec le Département de l'éducation et de la famille, qui assure le lien avec le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ainsi qu'avec la Confédération, sont fructueux et fréquents et nous nous en félicitons.

Chacun des organes a ses compétences propres prévues par la loi, ce qui est dans la nature des choses.

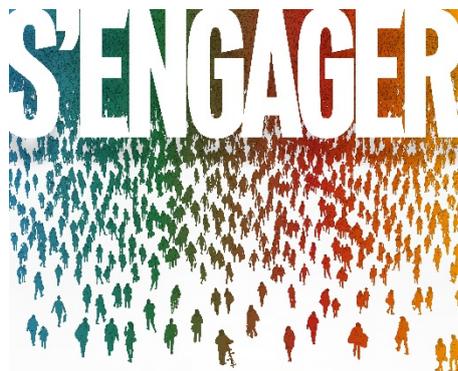
DOSSIER DE PRESSE

Cependant, grâce à notre engagement commun, nous sommes solidaires et tirons à la même corde, avec la communauté universitaire, pour que notre Université puisse se développer et constamment s'adapter.

Devant vous, notre Conseil s'y engage et se réjouit de pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des forces vives ainsi que des amis et partenaires de l'Université.

Je ne voudrais pas terminer mon discours sans vous rappeler que nous allons voter, vraisemblablement le 17 mai prochain, au sujet de l'initiative de l'UDC contre la libre-circulation. Si la situation n'était pas aussi sérieuse, je pourrais vous dire que si vous avez aimé l'initiative sur l'immigration de masse du 9 février 2014, vous adorerez celle sur la libre-circulation. Plus sérieusement, l'acceptation de cette initiative, qui ferait tomber tous les accords bilatéraux, serait catastrophique non seulement pour l'économie de notre pays, mais aussi pour la recherche et la mobilité des étudiantes et étudiants. Le monde académique devra donc s'engager beaucoup plus fortement qu'en 2014 et nous comptons sur vous.

Je vous remercie.



Allocution de

Monika Maire-Hefti
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département
de l'éducation et de la
famille

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

Monsieur le président du Grand Conseil [si présent],

Monsieur le président du Conseil de l'Université,

Monsieur le recteur,

Messieurs les vice-recteurs,

Mesdames et Messieurs les doyens et doyennes, vice-
doyens et vice-doyennes,

Mesdames et Messieurs les représentantes et
représentants des autorités fédérales, cantonales et
communales,

Chers collègues [s'il y en a],

Madame la présidente de la Fédération des étudiantes
neuchâteloises et étudiants neuchâtelois,

Mesdames, Messieurs les membres de la communauté
universitaire,

Mesdames les docteurs honoris causa,

Mesdames, Messieurs,

S'engager !

Voilà une matière qui rompt avec les Dies précédents, pour
lesquels l'Université veillait à choisir un thème « à haute
valeur académique » pourrions-nous dire et proche de ses
missions fondamentales que sont l'enseignement supérieur
et la recherche.

Mais « s'engager » ? Se mêler aux querelles politiques de
la Cité ? Pour certain-e-s même, ce thème pourrait
apparaître comme populiste, indigne de cette hauteur que
se doit de prendre l'Université.

Est-on vraiment là au cœur de ce que doit être l'Université ?
Eh bien probablement plus qu'il n'y paraît !

Et cette question de l'engagement est d'autant plus
intéressante qu'elle contient en elle la question des limites
de l'engagement : jusqu'où va le rôle de l'Université en tant
qu'institution ayant un statut bien spécifique qui l'enjoint à
rester au-dessus de la mêlée ? À quel moment cette limite
est-elle dépassée ?

DOSSIER DE PRESSE

2019 a connu deux grands mouvements marquants : la grève des femmes et les manifestations et grèves pour le climat !

Ces deux mouvements entreront certainement dans l'histoire comme des moments forts et peut-être comme des moments décisifs. Prendront-ils place à côté de la grève de 1918 par exemple ? Il y a en tout cas fort à parier que les générations futures s'y référeront. Je m'arrête sur ces deux moments d'autant plus volontiers qu'il s'agit de « causes » qui me tiennent personnellement à cœur. Et je vous en fais ici la confession : se sentir pour une fois appartenir à un large mouvement fait du bien à la conseillère d'État que je suis et qui se retrouve plus souvent dans un contexte de *solitude de la coureuse de fond*.

Mais pour en revenir à notre thème de l'engagement : il va de soi que

- avant
- à côté ou
- à la place

de tout « engagement », l'Université doit constamment examiner le risque de se voir instrumentalisée par les pouvoirs du moment, par leurs valeurs dominantes, et que ce risque ne peut jamais être écarté.

Ni le risque inverse d'ailleurs, celui d'une Université soucieuse de plaire au pouvoir ! Et je me suis posé la question : le thème de l'engagement aurait-il pu être choisi pour me plaire, à moi qui suis non seulement la ministre de tutelle, mais également une femme engagée et d'engagements ?

Nous le savons tous et toutes : cette tentation de plaire a souvent, pour ne pas dire toujours, existé, variant selon les époques et les régimes.

Pour plagier (tiens, un autre thème qui fut parfois d'une brûlante actualité universitaire !) pour plagier donc le titre d'un film : « c'est arrivé près de chez nous » ! il m'amuse de vous rappeler que cette tentation de séduction s'est exprimée chez nous à l'origine même de la création de la première Université par le régime royaliste dans les années 1830. L'un des premiers recteurs de l'Université, le pasteur Alphonse Guillebert, le disait sans détour dans un rapport destiné à convaincre de créer une Université, je cite :

« (...) on fixera chez toute cette classe d'hommes, d'une manière à la fois durable et homogène, ces idées vraies et justes sur tout ce qui tient aux rapports sociaux et politiques, qui sont heureusement conservés à Neuchâtel et qu'il importe d'y maintenir et d'y perpétuer. »

Mais nous pensons ne pas en être là actuellement ! D'une part, nous savons qu'il peut parfois également y avoir de bonnes idées ailleurs, même jusqu'en Suisse alémanique ! et plus sérieusement en ce qui concerne la tentation de séduction voire de flatterie : les liens de confiance et de respect réciproques que nous entretenons avec l'Université sont suffisamment forts pour que nous puissions exclure même l'ombre d'un soupçon que le thème de l'engagement ait été choisi cette année pour me plaire !

Et soyons optimistes, peut-être avons-nous appris du passé et savons-nous aujourd'hui que plaire au pouvoir – qu'il soit politique, mais aussi économique bien évidemment – est non seulement hors des missions de l'Université, mais également particulièrement dangereux !

Mesdames, Messieurs,

L'Université a bien évidemment un rôle central à jour en lien avec la cité, notre canton, l'arc jurassien.

DOSSIER DE PRESSE

L'engagement, c'est permettre le débat. Permettre au débat politique, mais aussi au débat social, au débat économique, au débat écologique de se tenir « en vraie connaissance de cause ». C'est là que réside sa forme d'engagement en tant qu'institution. À ce titre, il lui appartient de dire et redire la valeur de la réflexion, de la nuance, de refuser les solutions toutes faites, aussi carrées que réductrices. C'est d'une certaine manière ce que disait Charles Péguy :

« Il y a pire que d'avoir une mauvaise pensée. C'est d'avoir une pensée toute faite ».

La lutte contre la *pensée toute faite*, voilà Mesdames et Messieurs, un engagement constant que doit avoir l'Université.

Quant aux membres de la communauté universitaire, qu'ils et elles soient étudiant-e-s, membres du corps intermédiaire, professeur-e-s ou prix Nobel, libre à elles et eux de s'engager personnellement, individuellement. Et nous espérons que cet engagement soit basé sur un savoir acquis à l'université !

Concernant le monde que je représente - le monde politique - il est lui aussi fait d'engagements et je suis fière de pouvoir dire ici que le Conseil d'État neuchâtelois a tenu les siens !

Vous me permettrez trois exemples, que je prends volontairement ailleurs que dans la formation.

Premier exemple, la mobilité.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler où nous en étions il y a 6 ans. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'à un horizon de 15 ans :

- notre canton sera doté d'une ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, couplé à un réseau de transports publics, digne de ce nom sur l'ensemble du territoire cantonal, et
- les contournements autoroutiers du Locle et de La Chaux-de-Fonds seront réalisés.

Deuxième exemple, la fiscalité.

Ce printemps, le Grand Conseil a validé les propositions du Conseil d'État en matière de fiscalité des entreprises et des personnes physiques. Neuchâtel ne deviendra certes pas un paradis fiscal, mais nous quitterons ce que certains considèrent comme un « enfer fiscal » pour aller au moins au purgatoire... tout en restant par ailleurs un paradis pour les nombreux autres atouts du plus beau des cantons, atouts dont l'université n'est pas le moindre !!

Dans cette opération fiscale, le Conseil d'État a réussi quelque chose qui est sans précédent en Suisse pour la mise en œuvre de la RFFA ! Nous avons obtenu de l'économie des compensations non pas, comme ailleurs, dans le domaine des assurances sociales ou de l'aide sociale, mais dans le domaine de la formation. Voilà qui réjouit la ministre de la formation que je suis, vous pouvez bien vous en douter ! Autant que je ne doute pas que vous vous en réjouissez également, vous toutes et tous qui savez ici l'importance de la formation pour notre canton et sa population.

Troisième et dernier exemple qui tient en quelques mots : les finances publiques.

Pour la première fois depuis 1957, le Conseil d'État a présenté un budget équilibré et non déficitaire !

Mesdames, Messieurs,

Au nombre des engagements tenus, il en est également plusieurs qui concernent l'Université, dont deux auxquels je tiens beaucoup.

DOSSIER DE PRESSE

Lors du Dies 2018, je vous annonçais que le mandat d'objectifs 2019-2022 de l'Université serait « sous toit » au premier semestre 2019. C'est fait, le Grand Conseil l'a ratifié en juin 2019.

Je vous annonçais aussi qu'en termes d'économies, j'estimais que l'Université avait très largement fait sa part et qu'il ne serait plus possible de lui demander d'économiser million sur million.

Aujourd'hui, je constate avec joie et une certaine fierté qu'il n'y a pas de nouvelle coupe exigée de l'Université pour les années 2019 à 2022, mais aussi – et c'est peut-être là le plus important – que la contribution de l'Université au redressement des finances publiques de ces dernières années a été pleinement reconnue par l'ensemble des acteurs politiques.

Mieux ! Pour la première fois de son histoire, l'Université a la garantie d'un cadre financier et de gestion stable et serein pour une durée de 4 ans... au moins autant que cela dépend du canton...

Le deuxième engagement tenu sur lequel je veux m'arrêter un instant, c'est le projet *Unihub*, ce nouveau bâtiment prévu juste à côté de l'aula où nous nous trouvons aujourd'hui, et dont le coût est estimé à ce jour à quelque 80 mio : c'est autant que le site neuchâtelois de l'EPFL.

L'an passé, j'ai fait rapidement allusion à ce projet et annoncé que le Conseil d'État s'engagerait pour qu'il puisse aller de l'avant. C'est chose faite puisqu'en juin le Grand Conseil a accordé un premier crédit de 600'000.- pour conduire les premières études.

Il s'agira ensuite de soumettre au Grand Conseil un crédit d'étude de détail et nous avons demandé à nos services et à l'Université de faire en sorte que le dossier puisse être traité par le Grand Conseil durant la présente législature encore. Voici un nouvel engagement que j'ai bon espoir de tenir aussi !

Si tout se déroule comme prévu, le chantier commencera au printemps 2023 et se terminera à l'été 2026.

En un an, *Unihub*, à défaut d'être déjà sorti de terre, est à tout le moins sorti de l'ombre et a pris racine.

Mesdames, Messieurs,

L'adoption du *mandat d'objectifs* et le démarrage du projet *Unihub* sont une double victoire et pour l'État et pour l'Université !

Cette victoire est aussi le fruit des relations apaisées, constructives et ouvertes entre le rectorat, le Conseil de l'Université et le Département de l'éducation et de la famille.

Je ne puis aujourd'hui que réitérer les remerciements que je leur adressais il y a un an !... et il y a deux ans... et il y a trois ans aussi !

Messieurs les membres du rectorat, Monsieur le président du Conseil de l'Université, Mesdames et Messieurs les membres du conseil de l'Université, soyez ici félicité-e-s pour le cœur et le talent que vous mettez au service de l'ensemble de la communauté universitaire, soyez ici remercié-e-s pour votre ENGAGEMENT.

Je vous souhaite une très belle fête !



Laudatio des docteurs honoris causa

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2019

Samedi 2 novembre 2019
Neuchâtel

Mme Tammy D. Allen

Faculté des sciences

Mme Annie Rochat Pauchard

Faculté de droit

Mme Lucy Küng

Faculté des sciences économiques

Mme Ivana Marková

Faculté des lettres et sciences humaines

DOSSIER DE PRESSE

Laudatio de

Mme Tammy D. Allen

Dr h.c. de la Faculté des sciences

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2019

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

Née en 1962, Tammy D. Allen a d'abord obtenu son baccalauréat en psychologie à la California State University, puis sa thèse à l'Université du Tennessee en 1996. Elle a ensuite commencé sa carrière scientifique à l'Université de South Florida à Tampa en tant que professeure assistante. Dans cette même université, elle devient professeure associée puis professeure ordinaire. L'année dernière, elle a été nommée Distinguished University Professor pour ses accomplissements exceptionnels dans la recherche.

Bien qu'étant toujours basée à l'Université de South Florida au cours des dernières années, elle a également enseigné et fait de la recherche dans de nombreuses autres universités à travers le monde. Elle a, par exemple, été professeure invitée à l'Université de Barcelone, à l'Université de Bologne, à l'Australian National University, à l'Université de Tasmanie et à l'Université de Canterbury.

Tammy D. Allen est l'une des chercheuses les plus connues et les plus importantes au monde dans les domaines de la conciliation entre travail et famille, de la psychologie de la santé au travail et du mentorat au travail. Elle a publié plus de 100 articles dans les plus importantes revues scientifiques, ainsi que de nombreux chapitres de livres et plusieurs ouvrages. Grâce à toutes ces contributions, elle a fortement influencé la communauté scientifique de son domaine. Sa remarquable réussite se reflète également dans les nombreux prix qu'elle a reçus pour ses recherches, ainsi que pour ses activités d'enseignement.

Tammy D. Allen est très engagée envers la communauté scientifique et appliquée. Elle a été présidente de la Society of Industrial and Organizational Psychology, l'une des organisations les plus importantes de promotion de la recherche et de la pratique des psychologues du travail et des organisations. Elle est actuellement représentante de l'American Psychological Association et présidente de la Society for Occupational Health Psychology. Dans l'exercice de ces fonctions, Tammy D. Allen s'est engagée depuis des années, par ses recherches et son enseignement, dans la conception et la promotion de travaux favorisant la santé et la conciliation de la vie professionnelle et familiale ou encore le télétravail – des sujets cruciaux pour la société et qui deviendront encore plus importants avec l'avancement de la digitalisation du monde du travail. Aujourd'hui, si les organisations commencent à prendre conscience d'une part de l'impact du stress au travail sur la vie privée, et d'autre part de l'impact du stress dans la vie privée sur le travail, c'est en grande partie grâce aux travaux de Tammy D. Allen.

DOSSIER DE PRESSE

Tammy D. Allen est étroitement liée à l'Université de Neuchâtel par le biais de collaborations et de projets de recherche conjoints avec l'Institut de psychologie du travail et des organisations.

Pour ces raisons, la Faculté des sciences est heureuse et fière de proposer Madame Tammy D. Allen au titre de docteur *honoris causa* en reconnaissance de ses contributions exceptionnelles. Le titre qui va lui être remis par le recteur porte la mention suivante :

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des sciences, confère par les présentes à Madame Tammy D. Allen, Distinguished University Professor de l'University of South Florida,

Pour ses contributions remarquables à la recherche sur les liens entre travail et famille, son immense engagement envers la discipline de la psychologie du travail et des organisations en général ainsi que la promotion de la santé de la population active en particulier,

le grade de docteur ès sciences honoris causa. »

Texte prononcé par
Pascal Felber
Doyen et professeur
Faculté des sciences

Rédigé par
Laurenz Meier
Professeur
Institut de psychologie du
travail et des organisations

DOSSIER DE PRESSE

Laudatio de

Mme Annie Rochat Pauchard

Dr h.c. de la Faculté de droit

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2019

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

Chère Madame Rochat Pauchard,

Vous m'avez raconté que c'était parce que Neuchâtel disposait d'une université publique accessible à toutes et tous que vous aviez pu faire des études supérieures. J'ai été enchanté de l'entendre. Depuis, vous êtes devenue la spécialiste de la TVA suisse. Quel parcours ! Au fil du temps, vous avez travaillé aux questions juridiques soulevées par la mise en place de cette taxe tant du côté administratif, que privé et judiciaire. Aujourd'hui, je suis très heureux et honoré de pouvoir vous adresser cette laudatio.

Née aux Canaries, vous déménagez au Landeron à l'âge de huit ans. Vous débutez vos études à Neuchâtel, jusqu'à une maturité latin-langues, puis optez pour le droit à l'Université. La matière vous plaît, vous avez trouvé votre voie.

En 1991, une annonce retient votre attention : « Si vous avez de l'intérêt pour le droit des obligations, ce poste est pour vous », énonce en substance le texte. Au téléphone, Monsieur Pascal Mollard vous informe que l'emploi concerne en fait « l'impôt sur le chiffre d'affaires ». « Pardon ? », demandez-vous. « Si si, c'est très intéressant ! Détrompez-vous, on fait beaucoup de droit des obligations. »

Vous voilà donc engagée dans le droit fiscal comme juriste au sein de l'Administration fédérale des contributions, à Berne, où vous participez aux travaux législatifs de la TVA, adoptée en novembre 1993. Vous rédigez notamment la version française de l'Ordonnance fondée sur ce texte.

En 1994, vous passez à l'instance supérieure comme secrétaire-juriste. Vous vous rendez à Lausanne, afin de mettre sur pied les Commissions fédérales de recours du Département fédéral des finances. C'est à nouveau un travail de pionnière, cette fois au niveau de l'activité judiciaire en matière de TVA.

En 2003, vous faites un saut quantique et commencez à exercer en tant qu'avocate fiscaliste dans des cabinets spécialisés à Genève et à Lausanne où vous élargissez considérablement votre vision de la matière. En juillet 2010, vous concrétisez votre activité de praticienne dans le secteur privé en obtenant votre brevet d'avocate.

En 2011, un nouveau carrefour se présente : Monsieur Gabriel Rumo, chef de la Division principale de la TVA, vous propose d'en diriger la Division Droit à Berne. Vous retrouvez ainsi

DOSSIER DE PRESSE

l'administration fédérale et devenez la première femme nommée à la tête d'une telle unité. Vous participez activement à la mise en œuvre de la nouvelle LTVA et à sa révision, qui aboutira en 2018.

En 2017, c'est une autre porte qui s'ouvre, vers le Tribunal administratif fédéral cette fois. Vous êtes élue juge à la Cour I du TAF à Saint-Gall, où vous occupez, depuis octobre 2018, la fonction de vice-présidente de la chambre 2. C'est un nouvel aboutissement.

En tant qu'éclaireuse dans le domaine de la TVA, vous avez en outre été amenée à donner tôt des conférences sur le sujet, participant ainsi au débat scientifique. L'an dernier, c'est à la 9^e Assemblée de l'*International Association of Tax Judges* à Ottawa que vous avez été invitée à vous exprimer. Vous avez également rédigé des publications en allemand et en français. Je mentionnerai ici le volumineux « Droit fiscal suisse. La taxe sur la valeur ajoutée », paru en 2000 et co-écrit avec le Prof. Jean-Marc Rivier. Depuis 1997 déjà, vous collaborez en outre à la Revue de droit administratif et fiscal (RDAF) et, depuis fin 2017, vous êtes membre du comité de rédaction de la Revue des juges "Justice - Justiz - Giustizia".

Enfin, vous aimez enseigner. Sur ce plan, je me réjouis tout particulièrement de la collaboration initiée cette année qui permettra à nos étudiantes et nos étudiants de Bachelor de bénéficier de vos connaissances en matière de TVA. Il faut dire que vous avez gardé de forts liens avec celle que vous appelez « votre Université ». Eh bien, Madame Rochat Pauchard, votre Université vous félicite aujourd'hui pour votre brillant parcours.

Veillez ainsi recevoir des mains de notre recteur ce doctorat honoris causa, qui comprend la mention suivante :

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté de droit, confère par les présentes à Madame Annie Rochat Pauchard, Juge au Tribunal administratif fédéral,

Pour son parcours de pionnière, ses accomplissements remarquables et sa connaissance hors norme du droit suisse de la TVA, tant dans la magistrature que dans l'administration et le secteur privé,

le grade de docteur en droit honoris causa. »

Texte prononcé et rédigé par
Blaise Carron
Doyen et professeur
Faculté de droit

DOSSIER DE PRESSE

Laudatio de

Mme Lucy Küng

Dr h.c. de la Faculté des sciences économiques

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2019

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

Au nom de la Faculté des sciences économiques, l'Institut de Management et l'Académie du Journalisme et des Médias souhaitent distinguer cette année une chercheuse éminente qui, au travers de son travail et ses idées, représente à la fois le domaine du management et celui des médias. Aujourd'hui chercheuse senior au Reuters Institute for the Study of Journalism de la Oxford University et membre non exécutif du conseil d'administration du groupe NZZ, Lucy Küng contribue depuis plus de 20 ans à faire progresser la compréhension et la réflexion d'un champ très complexe comme celui de la gestion des médias.

Ses recherches portent sur la stratégie et le développement organisationnel en mettant l'accent sur l'innovation des modèles d'affaires. Elle possède une expérience approfondie de l'industrie des médias, en particulier dans le domaine de la transformation numérique.

Titulaire d'un doctorat en management et d'une habilitation en gestion de la communication et des médias de l'Université de Saint-Gall, forte aussi d'une longue expérience pratique qui a précédé sa carrière académique, Lucy Küng incarne l'interdisciplinarité qui doit caractériser non seulement la recherche en management et en gestion des médias, mais désormais aussi la formation de notre relèvé.

Comme en témoigne sa dernière étude, « Going Digital : A roadmap for organizational transformation », parue en 2017, Lucy Küng problématise la transformation digitale dans les entreprises médias en l'abordant au travers de prismes multiples, comme elle a l'habitude de faire : le prisme opérationnel de la pratique du journalisme, celui de la tactique du développement organisationnel et des talents, ainsi que le prisme, plus stratégique, de l'évolution du marché.

Orientée vers le terrain comme objet de recherche et lieu de mise en discussion de ses résultats, sa réflexion est affûtée aussi bien sur son champ d'observation privilégié, la télédiffusion et la presse anglophone et suisse, que vers ses autres déclinaisons internationales, dans leurs évolutions économiques et numériques.

Déjà présidente de l'European Media Management Association de 2008 à 2010, et membre du groupe de travail auprès du gouvernement britannique sur "The Future and Development of Information Relationships ", Lucy Küng est entre autres l'auteur de plusieurs articles académiques très souvent cités sur la portée, la raison d'être et le futur de la gestion des médias en tant que discipline. Notre Faculté a eu la chance d'inviter cette brillante chercheuse à partager ses connaissances et réflexions à plusieurs reprises avec nos étudiantes et nos étudiants.

DOSSIER DE PRESSE

Madame Küng, c'est pour nous un privilège et un honneur de participer à cette cérémonie du Dies academicus lors de laquelle vous recevrez le doctorat honoris causa de l'Université de Neuchâtel. Cette distinction est le reflet de :

- votre contribution décisive à la connaissance et à la compréhension du domaine du management, de ses enjeux et de ses évolutions en particulier dans le secteur des médias ;
- votre rare et remarquable capacité à penser et analyser le champ des médias dans toute sa complexité d'un point de vue de la pratique journalistique, mais aussi de la réflexion stratégique et économique ;
- votre infatigable travail d'articulation productive entre réflexion académique et pratiques professionnelles ;
- votre souci de partager vos analyses et expérience pratique avec tous les publics, des membres de gouvernements aux étudiantes et étudiants, de même qu'au grand public, favorisant un remarquable transfert de connaissances entre la Recherche et la Cité ;
- votre passion pour la recherche appliquée en management ainsi que pour les médias d'information, des organisations qui ont d'autant plus besoin de maîtriser la gestion stratégique si elles entendent conserver leur mission publique et continuer à représenter le 4^e pouvoir dans un monde de plus en plus dominé par les géants du high-tech.

Pour toutes ces raisons, notre recteur va à présent vous remettre un diplôme sur lequel on peut lire :

« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des sciences économiques, confère par les présentes à Madame Lucy Küng, chercheuse invitée senior, Reuters Institute for the Study of Journalism, Oxford University et membre non exécutif du conseil d'administration du groupe NZZ,

Pour sa contribution décisive au développement de la recherche en gestion stratégique et de l'innovation dans le secteur des médias, et pour le dialogue qu'elle a su établir entre académie et profession,

le grade de docteur ès sciences économiques honoris causa. »

Texte prononcé par
Annick Dubied
Doyenne et professeure
Faculté des sciences économiques

Rédigé par
Cinzia Dal Zotto
Professeure associée
Institut de management

DOSSIER DE PRESSE

Laudatio de

Mme Ivana Marková

Dr h.c. de la Faculté des lettres et sciences humaines

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS 2019

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

Professeure émérite de l'Université de Stirling en Ecosse et professeure invitée à la London School of Economics (UK), la prof. Ivana Marková est une figure originale et essentielle de la psychologie sociale et culturelle européenne contemporaine.

Née en Tchécoslovaquie en 1938, Ivana Marková a été formée à l'Université Charles de Prague, où elle a obtenu son doctorat en 1964, avant de devoir émigrer en Angleterre en 1967. Après un post-doctorat à l'Université de Cambridge, elle a été nommée *lecturer* puis professeure à l'Université de Stirling. Elle y a été doyenne à trois reprises et a attiré de larges financements, tout en développant des liens forts avec l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à Paris et la London School of Economics et en étant très active dans les réseaux européens de recherche.

Ancrée dans la tradition linguistique tchèque, en dialogue avec l'histoire de la philosophie et des sciences sociales, la prof. Ivana Marková a développé une très originale et importante approche dialogique, ou dialogisme, en psychologie sociale. Le dialogisme que propose Ivana Marková repose sur l'idée de la centralité de la relation Ego-Alter dans tout acte ou énoncé ; clairement positionné contre les approches individualistes, fondé sur une réflexion éthique, il propose une épistémologie et une méthodologie pour l'étude de phénomènes sociaux complexes.

Cette approche a mûri au fil d'un dialogue exigeant avec l'histoire de la philosophie et des sciences sociales au travers d'une série d'ouvrages marquants, retraçant notamment l'origine et les conséquences de l'opposition entre les approches cartésiennes et hégéliennes pour la réflexion en sciences sociales. Dans son travail théorique, elle a ainsi montré combien le langage, les représentations sociales, la confiance, ou la persuasion gagnaient à être analysés dans une perspective dialogique, révélant ainsi à la fois les champs de forces qui contraignent ces phénomènes, et les marges de liberté nécessaires à la reconnaissance de l'altérité unique de toute personne.

Dans son travail empirique, la prof. Ivana Marková a montré la pertinence de son approche dialogique dans le domaine de la santé, et elle s'est penchée sur des problèmes sociaux cruciaux dès leur émergence: les représentations sociales du SIDA dans les années 80, les représentations sociales changeantes de la démocratie à la fin du communisme dans les années 90, et plus récemment, l'accès aux personnes sourdes et muettes ou encore les enjeux de la bureaucratisation des services publics.

DOSSIER DE PRESSE

Le travail de la prof. Ivana Marková est largement reconnu internationalement ; elle est l'auteure de dix-sept livres et de 150 publications traduites et citées partout dans le monde. Elle été professeure invitée dans de nombreux pays, membre de commissions nationales et internationales, et a obtenu un doctorat honoris causa de l'Université de Linköping. Son travail interdisciplinaire a été aussi reconnu en Angleterre, où elle est non seulement Fellow de la British Psychological Society, mais aussi Fellow de la Royal Society of Edinburgh ainsi que Fellow de la British Academy.

La capacité de la prof. Ivana Marková d'entrer en dialogue sur des questions importantes au-delà des barrières disciplinaires se reflète bien dans les collaborations qu'elle a menées et qu'elle mène encore avec des membres de l'Université de Neuchâtel, au Centre de recherche sur les interactions sociales, qui réunit la Faculté des sciences et la Faculté des lettres et sciences humaines, et à la Maison d'Analyse des Processus Sociaux, la MAPS. L'approche dialogique qu'elle a développée inspire de nombreux travaux de recherche, de professeur-e-s, de doctorantes et de doctorants, de mémorantes et de mémorants, et elle alimente la réflexion que nous menons toutes et tous sur la place et le rôle des lettres et sciences humaines et sociales dans notre société.

C'est donc en reconnaissance de ce travail remarquable et du dialogue qu'elle nous propose qu'Ivana Marková va recevoir des mains du recteur un diplôme portant la mention suivante :

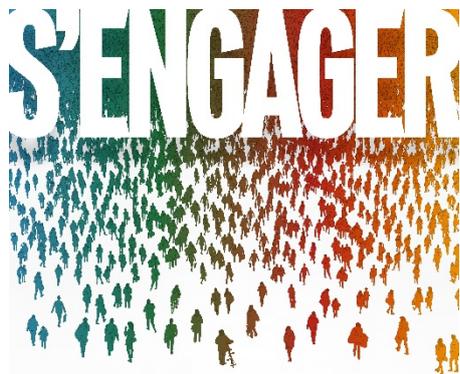
« L'Université de Neuchâtel, sur proposition de sa Faculté des lettres et sciences humaines, confère par les présentes à Madame Ivana Marková, Professeure émérite de psychologie, Université de Stirling, Royaume-Uni,

Pour sa contribution exceptionnelle à l'étude du dialogisme,

le grade de docteur ès sciences humaines et sociales honoris causa. »

Texte prononcé par
Pierre-Alain Mariaux
Doyen et professeur
Faculté des lettres et sciences humaines

Rédigé par
Tania Zittoun
Professeure
Chaire de psychologie et éducation
et Chaire de littérature espagnole



(S'adresser aux représentants de l'Université et à l'auditoire)

Au nom de Tammy Allen, Lucy Kueng, Annie Rochard Pauchard, et moi-même, je tiens à remercier l'Université de Neuchâtel de nous décerner le titre de docteur honoris causa. C'est pour nous un grand honneur de le recevoir, et un immense plaisir d'être ici.

L'Université de Neuchâtel a choisi le phénomène de l'engagement comme thème du Dies Academicus de cette année. Pour les quatre bénéficiaires, l'engagement est d'une importance primordiale dans notre travail, même si nous l'abordons dans des perspectives différentes. Ces perspectives sont orientées par nos spécialités telles que la psychologie industrielle et organisationnelle, les stratégies d'innovation dans les médias, le droit et la justice, et la psychologie sociale et culturelle.

L'engagement représente l'une des caractéristiques fondamentales des humains, et il les guide, pour le meilleur ou pour le pire, à travers l'histoire et la culture pour réaliser leurs désirs et leurs rêves. Nous pouvons le trouver déjà dans la mythologie grecque ancienne, ainsi que dans la philosophie de Socrate, Platon et Aristote. L'engagement a caractérisé la préoccupation éthique de Socrate : comment vivre ? Sa réponse à cette préoccupation l'a guidé tout au long de sa vie, jusqu'à sa mort. On peut déduire des dialogues de Platon que Socrate a vu les accusations de la Cour dans l'Athènes antique comme offrant l'occasion d'exprimer son engagement à la vérité de sa philosophie.

Comment pouvons-nous comprendre, aujourd'hui, la question de Socrate : comment vivre ? Nous pouvons penser à la vie comme un dialogue continu et ouvert, auquel les individus participent entièrement avec leur esprit, leur corps, leurs actions et leurs interactions les uns avec les autres. Si nous adoptons la perspective selon laquelle la vie est un dialogue continu, il paraît alors que pour améliorer leur condition, les êtres humains cherchent à satisfaire des pratiques normatives, communicatives et durables sur le plan institutionnel. De tels efforts exigent que les personnes humaines se traitent mutuellement avec respect, qu'elles soient responsables de ce qu'elles communiquent, et qu'elles s'engagent dans les interactions qui les lient les unes aux autres.

Je souhaite mettre l'accent sur l'interdépendance indissociable entre éthique, esthétique, engagement et

Allocution de

Ivana Marková

Discours de réponse au
nom des récipiendaires

à l'occasion du

DIES ACADEMICUS

Samedi 2 novembre 2019

Neuchâtel

*Seule la version orale
du 2 novembre 2019 fait foi.*

DOSSIER DE PRESSE

action dans l'effort pour améliorer la condition humaine. Avant d'expliquer pourquoi une telle interdépendance est si importante, considérons d'abord ce que serait l'engagement s'il était séparé de l'éthique et de l'esthétique. Dans ce cas, l'engagement se dirige envers soi-même plutôt qu'en respect des autres. Il est un engagement uniquement lié aux désirs de soi, qu'il s'agisse d'obtenir un pouvoir politique, des objets matériels, ou un statut ; il peut même se réaliser au détriment des autres et de la vie commune elle-même. L'abus de pouvoir, le terrorisme, la violence physique et verbale sont des exemples d'engagement sans respect pour les autres.

C'est la raison pour laquelle, afin d'améliorer la condition humaine, nous insistons sur l'interdépendance indissociable entre engagement, éthique et esthétique. Bien que les humains apprennent cette relation très tôt dans leur vie, son maintien et son développement peuvent nécessiter des efforts considérables. L'une des raisons de cette difficulté est que les individus peuvent être confrontés à des conflits entre différents types d'engagements simultanés nécessitant des actions différentes. Dans sa conférence lors de la cérémonie du prix Nobel, le physicien et dissident Andrei Sakharov a décrit son traumatisme causé par le conflit entre deux engagements : sa famille et ses amis ont été mis en danger par ses activités de dissident ; mais sa conscience lui a dicté de continuer avec ces dernières.

Dans la vie quotidienne, nous pouvons automatiquement suivre nos routines sans engagement. Il nous arrive de dire des choses sans penser en quoi elles pourraient influencer d'autres personnes. C'est lorsque des événements dramatiques et sans précédent se déroulent que l'engagement est réveillé. Les idées qui se développent au cours d'événements dramatiques ont tendance à se concentrer sur les problèmes fondamentaux de l'existence humaine. Ils ramènent sur le devant de la scène la question de Socrate - comment devons-nous vivre.

Au cours de cette année 2019, nous avons observé la force des engagements sociaux dans les activités de mobilisation extraordinaires de minorités contre le pouvoir des gouvernements, des institutions, des grandes entreprises et des marchés orientés vers l'argent. Je ne peux citer toutes les activités sans précédent qui ont bouleversé le monde en 2019. Deux exemples restent gravés dans les esprits. D'abord, les manifestations anti-gouvernementales de jeunes ont secoué Hong Kong depuis plusieurs mois. Ces manifestations sont devenues un engagement à préserver les droits démocratiques à Hong Kong.

L'autre exemple concerne les manifestations contre la destruction de l'environnement et le réchauffement de la planète. Ces vastes manifestations incluent des efforts pour protéger la forêt amazonienne, des inquiétudes quant à la fonte des glaciers dans les Alpes, et des craintes de disparition d'espèces d'animaux, d'oiseaux et de plantes. Le discours inoubliable de la jeune activiste climatique, Greta Thunberg, a résumé ces préoccupations. Dans son discours chargé d'émotion au sommet sur le climat de New York, elle a attaqué les mots vides des politiciens racontant des contes de fées au sujet de croissance économique éternelle, tout en privant les générations futures de vie décente.

L'engagement comme thème du Dies Academicus de l'Université de Neuchâtel de cette année nous rappelle non seulement l'importance, mais aussi la complexité de ce phénomène. J'ai souligné aujourd'hui l'importance de la relation indissoluble entre engagement, éthique et esthétique dans des actions responsables qui protègent la vie sur terre dans tous ces domaines.



Présentation des musiciens

DIES ACADEMICUS 2019

Samedi 2 novembre 2019
Neuchâtel

LA BOÎTE-À-FRAP' !

Yannick Oppliger, batteur et percussionniste, et **Lucas Gonseth**, percussionniste, ont co-fondé en 1995 La Boîte-à-Frap' !, une école de percussion et section rythmique située à La Chaux-de-Fonds. Ils sont accompagnés du multi-instrumentiste, compositeur, vibraphoniste avant tout **Dominik Alig**.

La Boîte-à-Frap' ! propose des cours pour enfants et adultes, de la rythmicothérapie avec des personnes en situation de handicap et des prestations de *team building*.

www.boite-a-frap.com